

Soutenez ESCP Business School

TAXE D'APPRENTISSAGE :
Solde de 13 %

→ Réforme 2020



IT ALL STARTS HERE

BERLIN | LONDON | MADRID | PARIS | TURIN | WARSAW



En 2020, la taxe d'apprentissage évolue

La taxe d'apprentissage constitue un levier de croissance puisqu'elle participe directement au financement de l'apprentissage et de la formation initiale des étudiants.

En nous attribuant votre taxe d'apprentissage, vous soutenez les projets de ESCP et contribuez à la qualité de la formation de vos futurs collaborateurs. Nous comptons sur votre soutien pour accroître notre rayonnement et développer une pédagogie performante répondant à vos besoins.

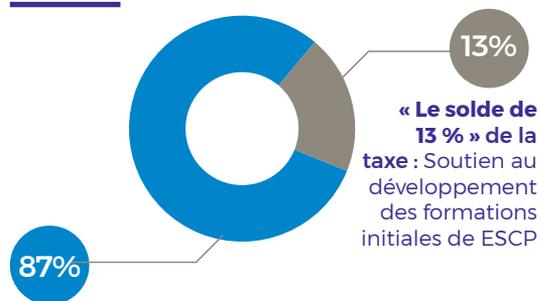
Cette année, dans le cadre de la réforme de la « loi avenir professionnel », les entreprises affectent directement le solde de la taxe d'apprentissage (13%) aux établissements et organismes autorisés à en bénéficier. Choisissez de verser intégralement le solde de 13% à ESCP avant le 31 mai 2020 (Code UAI : 0753547Y).



Ce qui change en 2020 :

- ⊖ L'ancien barème devient « le solde de 13 % »
- ⊖ Les catégories A et B disparaissent
- ⊖ Votre entreprise verse directement aux écoles éligibles, chaque année avant le 31 mai 2020
- ⊖ Disparition des intermédiaires (OCTA)
- ⊖ Obligation de verser aux écoles l'intégralité du solde de 13% (plus de fonds libres)

0,68% de la masse salariale brute 2019



La part apprentissage

■ **Le solde de 13 %** (anciennement barème) est consacré au financement des écoles qui proposent des formations initiales, technologiques et professionnelles. ESCP est habilitée à recevoir la totalité du solde de 13%.

■ **La part apprentissage 87 %** (anciennement quota) : celle-ci est destinée à financer uniquement les formations en apprentissage (via les OPCO).



Faites de votre taxe d'apprentissage, un levier de partenariat

- **Bénéficiez** d'un accompagnement de notre équipe Partenariats Entreprises
- **Participez** aux événements de visibilité
- **Profitez** d'un accès aux stagiaires et aux apprentis ESCP
- **Renforcez** votre marque employeur
- **Participez** à la responsabilité sociale à travers des dispositifs d'égalité des chances



Versez votre solde **de 13 % à ESCP**

Adressez nous votre versement directement **avant le 31 mai 2020**



PAR CHÈQUE À L'ORDRE
DE ESCP BUSINESS SCHOOL

À l'adresse ci-dessous :
CCIR - PRCP
ESCP/TAXE D'APPRENTISSAGE
47 rue de Tocqueville
75017 PARIS



PAR VIREMENT EN PRÉCISANT :
TA 2020 + NOM ENTREPRISE

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0109 7748 694
BIC : BNPAFRPPXXX



PAYEZ VOTRE 13 %
SUR escp.agires.com :

- ⊕ **Calculez** votre 13 %
- ⊕ **Obtenez** votre attestation de versement après règlement

Soutenez ESCP Business School

ESCP en quelques chiffres

155

Professeurs-chercheurs
représentant plus de
20 nationalités, sur nos
6 campus

130

partenariats académiques
en Europe et dans le monde

6 000+

étudiants dans nos
programmes diplômants,
soit un total de 120
nationalités différentes

6

campus urbains

5 000

Participants de haut
niveau dans nos
programmes de formation
continue

60 000

anciens élèves actifs dans plus
de 150 pays dans le monde

ESCP is multi-accredited.



Votre
contact



Bénédicte Gosselin
bgosselin@escp.eu

BERLIN

Heubnerweg 8 - 10
14059 Berlin, Deutschland

LONDON

527 Finchley Road
London NW3 7BG, United
Kingdom

MADRID

Arroyofresno 1
28035 Madrid, España

PARIS RÉPUBLIQUE

79, av. de la République
75543 Paris Cedex 11, France

PARIS MONTPARNASSE

3, rue Armand Moisant
75015 Paris, France

TURIN

Corso Unione Sovietica, 218 bis
10134 Torino, Italia

WARSAW

c/o Kozminski University
International Relation Office
57/59 Jagiellońska St.
03-301 Warsaw, Poland

affiliated to

